



ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE SARREBOURG

Jeudi 3 octobre 2019 à 18h00
Couvent Saint Jean de Bassel



COMPTE RENDU

La liste d'émargement est annexée au présent document.

Monsieur Pierre SINGER, Président du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg, salue les personnes présentes et ouvre la séance de cette assemblée générale qui a l'honneur d'être accueillie cette année au Couvent de Saint Jean de Bassel. Il remercie Monsieur Guillaume LECORVAISIER, ainsi que Madame Céline LECORVAISIER, d'avoir organisé cet accueil.

En plus des membres du Conseil de développement et des personnes invitées, font également honneur de leur présence Monsieur Christophe DUVERNE, Sous-Préfet de Sarrebourg-Château-Salins, ainsi que Monsieur Jean-Martin HECK et Monsieur Dominique BOUSCHBACHER du Collectif Préservons la Biodiversité.

Ce lieu a été choisi en préfiguration de la journée de la « Fête de l'Automne » qui aura lieu le 20 octobre 2019 avec la participation du Conseil de développement autour d'un événementiel intitulé « *Après de mon arbre* ».



PARTIE STATUTAIRE

1. Rapport moral du Président

Il n'est pas inutile de rappeler à l'ouverture de chacune de ses assemblées générales, ce qu'est l'association du Conseil de développement.

En dehors du fait qu'il soit au niveau législatif une obligation, la loi permettant l'expression de représentants de la société civile, le conseil de développement est avant tout l'expression d'un **volontariat**. En effet, on ne peut pas dire que la poignée de bénévoles qui œuvre au sein du conseil de développement représente l'ensemble de la société civile. Cependant elle représente un véritable acte volontaire qui amène à chaque fois à se poser la question : comment faire vivre la démocratie participative ? En mettant au cœur de cette question, **la concertation**, condition pour qu'un projet de territoire puisse être adopté.

Le rôle du conseil de développement est d'animer cette concertation, notamment autour d'un projet comme celui qu'il a initié en proposant la candidature du Pays de Sarrebourg au titre de Réserve de Biosphère. Cette candidature s'inscrivant dans le cadre d'un des programmes de l'UNESCO. Il ne s'agit pas d'un label, mais d'une démarche conduisant un territoire à s'engager vers des actions et des initiatives de développement durable. Cette démarche s'appuie sur la mobilisation des acteurs où le débat et les échanges peuvent rencontrer des oppositions.

Le Conseil de développement est donc un lieu de réflexions et d'expression, en mettant autour d'une table les acteurs aussi différents qu'ils soient afin de susciter le débat autour de tout projet relevant du développement territorial.

2. Bilan financier 2018 et prévisionnel 2019

Monsieur Pierre SINGER informe que le trésorier, Monsieur Bernard SCHLEISS vient d'annoncer sa démission. Avec son accord, c'est Marie-Christine KARAS, chargée de mission du Pays de Sarrebourg qui présente les éléments budgétaires.

L'assemblée générale donne approbation au bilan financier de l'exercice 2018 et au prévisionnel 2019.

3. Rapport d'activités 2018 – Perspectives 2019

3.1. Action transversale : Candidature Réserve de Biosphère UNESCO : un rythme de croisière pour la démarche avec un objectif 2021 : Intervention d'Emmanuel FURTEAU, Chef de projet Man and Biosphère au PETR (Pôle territoriale du Pays de Sarrebourg)

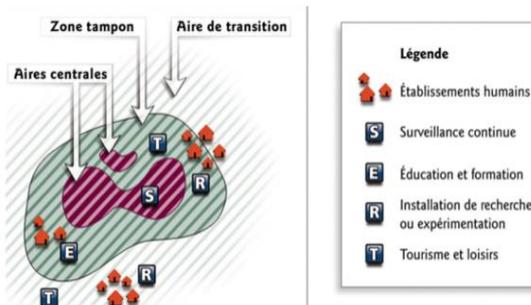
Rappel : Si la candidature est aujourd'hui portée par le Pôle d'équilibre territorial et rural, elle est animée en lien avec le Conseil de développement initiateur du projet.

Emmanuel FURTEAU a pris ses fonctions le 15 juillet dernier au sein du Pôle d'Equilibre territorial et rural du Pays de Sarrebourg pour conduire le territoire à la candidature Réserve de Biosphère. Originaire de Toulouse, il a fait son cursus universitaire à l'université toulousaine, en intégrant l'option proposée dans le cadre du programme Man and Biosphere de l'UNESCO. Emmanuel FURTEAU a donc repris l'ensemble des travaux engagés depuis 2016, dont il rappelle les principales étapes déjà franchies, avec pour objectif le dépôt de la candidature en septembre 2020 et une reconnaissance du Pays de Sarrebourg en réserve de biosphère en 2021.

La conservation des écosystèmes et des espèces, le développement durable, la recherche et l'éducation à l'environnement sont les trois piliers d'une réserve de biosphère, visant à atteindre les 17 objectifs définis par l'UNESCO.

La reconnaissance d'un territoire en réserve de biosphère lui permet de rejoindre un réseau mondial, en bénéficiant des bonnes pratiques menées sur d'autres territoires et en échangeant avec des acteurs de tous horizons. C'est pouvoir communiquer en étant fier de son territoire.

La démarche s'appuie sur un important travail de concertation avec les acteurs et les habitants du territoire. C'est pourquoi, différents ateliers participatifs seront organisés à cette occasion, dont le prochain programmé en novembre 2019. Elle s'appuie également sur la constitution d'un conseil scientifique composé d'experts qui accompagne le programme d'actions, défini dans le projet de la réserve de biosphère.



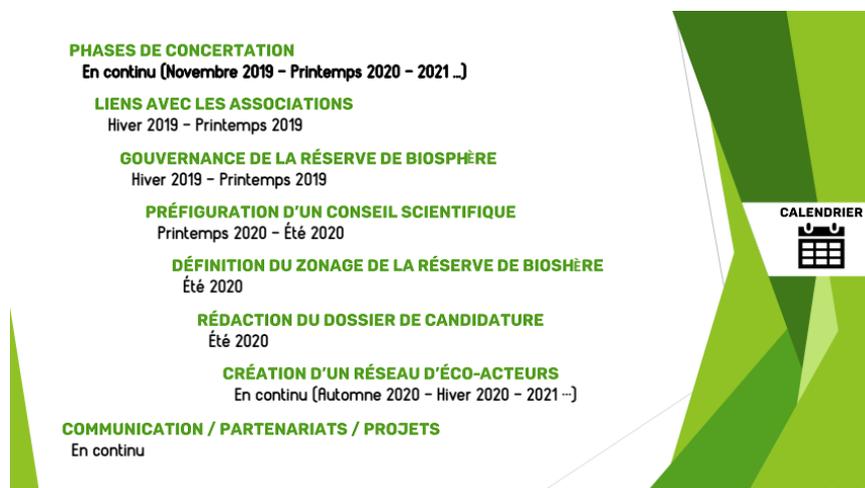
La construction d'une réserve de biosphère suppose la définition d'un zonage où les différentes activités humaines sont réparties sur le territoire en fonction de leur impact sur l'environnement et de la définition préalable de ces zones dans un processus de concertation. Aire centrale = Fort enjeu naturel = peu ou pas d'activités

Zone tampon = activités dites durables

Aire de transition = sensibilisation, éducation à l'environnement, outils écocitoyens.

Emmanuel FURTEAU précise qu'un élargissement du périmètre de la future réserve de biosphère est en cours de réflexion avec le Saulnois, notamment autour de l'étang de Lindre labellisé RAMSAR, ainsi qu'avec les élus alsaciens autour du site du Grossmann.

Le calendrier est le suivant :



Sur le plan du zonage, Monsieur Rémy HAMANT, Vice-Président du Parc naturel régional de Lorraine, souhaite que soit inclus dans le périmètre non seulement le Lindre, mais toute la zone RAMSAR.

Monsieur Camille ZIEGER, Président du PETR du Pays de Sarrebourg pense que la démarche doit se faire progressivement et que l'intégration de l'étang de Lindre est une première étape. Celle-ci pourra dans un deuxième temps s'orienter vers une éventuelle coopération élargie avec le Saulnois.

3.2. Actions par commissions ou thématiques au sein du conseil de développement

Les Coprésidents des commissions du conseil de développement commentent le diaporama :

- Pour la commission « *Environnement – développement durable* » : Philippe SORNETTE qui interviendra également durant la partie officielle de cette assemblée. Véronique CORSYN est excusée en raison d'un déplacement professionnel.
- Pour la commission « *Cadre de vie – vie associative* » : Jean-Michel CLERGET et Marie-Paule BAZIN.
- Pour la commission « *Economie – Emploi - Formation* » : Camille ZIEGER qui partage la coprésidence avec Claude JUNG.
- Pour la commission « *Agriculture* » : Laurent JACQUOT qui partage la coprésidence avec Gilles BECKER
- Pour la commission « *Tourisme* » coprésidée par Bernard SIMON et Jean-Bernard CORSYN, un rappel est fait concernant la réalisation, toujours en cours, d'un topoguide de randonnées pédestres, avec la coopération des quatre Clubs Vosgiens du Pays de Sarrebourg (Dabo, Phalsbourg-Lutzelbourg, Saint Quirin, Abreschviller-Sarrebourg).

Cette partie officielle met cette année l'accent sur la biodiversité, thème d'actualité dans un contexte, où désormais, les impacts du dérèglement climatique et de la modification des écosystèmes se font de plus en plus sentir et marquent progressivement les consciences. Mais elle est aussi, en ce moment, au cœur des réflexions du territoire du Pays de Sarrebourg dans sa démarche de candidature en réserve de biosphère.

Sont mises à l'honneur des actions qui se font déjà, soit auprès des scolaires, soit auprès du public et qui s'inscrivent de façon pertinente dans l'un des trois piliers d'une réserve de biosphère : l'éducation à l'environnement.

Ces actions sont illustrées par les deux interventions présentées ci-dessous.

1. Education à l'environnement et au développement durable dans les écoles : Intervention de Philippe SORNETTE, Coprésident de la commission « Environnement – développement durable » du Conseil de développement

Ces actions d'éducation à l'environnement et au développement durable s'inscrivent dans des programmes scolaires du primaire qui ont pour thème général « Habiter son territoire ». Il s'agit de faire sortir les classes sur le terrain, afin que les enfants soient immergés dans leur environnement et prennent conscience de ce qui les entoure.



Les choses qu'ils voient sont abordées à travers la biologie, l'écologie, la géographie, l'histoire, l'architecture, la langue.

24 classes ont ainsi participé à ce programme pédagogique.

Parmi ces animations, et grâce au travail de Philippe SORNETTE, l'opération autour des « Arbres remarquables », qui a débuté dans le milieu scolaire, a pu être étendue aux actions de la commission « Environnement – développement durable » du conseil de développement à travers le cycle de conférences organisé en 2018, ainsi que cette année.

2. L'exemple du Collectif « Préservons la biodiversité » : des actions concrètes de maintien de la biodiversité : Intervention de Jean-Martin HECK

Le Collectif « Préservons la Biodiversité » est une association loi 1901. Sa zone d'étude que l'on peut apercevoir sur la carte ci-contre correspond à un large périmètre de 2120 km² environ, incluant en totalité le territoire du Pays de Sarrebourg.



Les actions du Collectif sont très diversifiées et concernent :

- la préservation des biotopes ;
- le suivi des chouettes chevêches ;
- la sensibilisation à la nature pour les scolaires et tout public ;
- des conférences ;
- l'aide à la nidification ;
- la valorisation des fruits des vergers.

Les Chouettes et les Hiboux
Réserve de Biosphère Pays de Sarrebourg



L'intervention de Jean-Martin HECK a également été l'occasion d'indiquer les différentes Chouettes et Hiboux vivant dans le territoire de la future Réserve de Biosphère du Pays de Sarrebourg.

Le Président remercie vivement les intervenants, ainsi que toutes les personnes bénévoles qui se sont investies de manière assidue dans les actions du conseil de développement, en acceptant d'y consacrer de leur temps personnel.

Il donne la parole à Monsieur Christophe DUVERNE, Sous-Préfet de Sarrebourg – Château-Salins.

Mot du Sous-préfet : Monsieur Christophe DUVERNE

Monsieur Christophe DUVERNE remercie le Président pour son invitation et salue les actions du Conseil de développement. Sa présence à cette assemblée lui a permis de découvrir le Conseil de développement du Pays de Sarrebourg. Venant d'arriver, il a pu déjà s'apercevoir des atouts du territoire, mais aussi de constater ses espaces fragilisés notamment à travers le développement des cyanobactéries dans les étangs ou des scolytes dans les peuplements de résineux. Il témoigne de sa volonté d'être aux côtés du territoire dans sa démarche de candidature en réserve de biosphère.

Clôture de l'assemblée

Le Président Pierre SINGER clôture l'assemblée générale.

Il invite les membres présents à poursuivre les échanges et partager un moment agréable autour de la table conviviale préparée par les Sœurs de la Divine Providence, qu'il remercie chaleureusement.